

Compte rendu de la séance du 08 juillet 2020

Séance ouverte à 20H00 et close à 21h45.

Ordre du jour:

- Vote du Compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats 2019
- Vote du budget primitif 2020
- Questions diverses

Présents : Madame VAILLANT Genevieve, Madame JACQUEMELLE Chantal, Madame DUVAUCHEL Aline, Monsieur FORTIEZ Jonathan, Madame GARET Florence, Monsieur HERBRECHT Hubert, Monsieur PRUVOST René, Monsieur HUE Jérémy, Monsieur DEFER Gaëtan, Monsieur FRENOY Jean-Paul

Excusés :

Absents :

Représentés : Monsieur BAISEZ Didier

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif complet - le souich (2020 036)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DUVAUCHEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		37 828.70	17 056.46		17 056.46	37 828.70
Opérations de l'exercice	103 421.78	106 272.20	20 533.21	34 823.01	123 954.99	141 095.21
TOTAUX	103 421.78	144 100.90	37 589.67	34 823.01	141 011.45	178 923.91
Résultat de clôture		40 679.12	2 766.66			37 912.46
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		37 912.46
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		17 797.68

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

2 766.66	au compte 1068 (recette d'investissement)
37 912.46	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré LE SOUICH, les jour, mois et an que dessus.

subvention à la croix rouge (2020 037)

Mr le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de la croix rouge française.

Il précise qu'en 2019 la commune avait subventionné cette association à hauteur de 15 euros.

Il propose de reconduire cette somme.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide cette proposition de subvention de 15 euros pour la croix rouge française.

subvention ecole sacré coeur de Frévent (2020 038)

Mr le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'école sacré coeur de Frévent, dans laquelle un enfant de Le Souich est inscrit.

Il précise qu'en 2019 la commune avait subventionné cette école à hauteur de 30 euros.

Il propose de reconduire cette somme.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide cette proposition de subvention de 30 euros pour l'école sacré coeur de Frévent.

Vote du compte administratif complet - le souich (2020 041)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRUVOST René délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		37 828.70	17 056.46		17 056.46	37 828.70
Opérations de l'exercice	103 421.78	106 272.20	20 533.21	34 823.01	123 954.99	141 095.21
TOTAUX	103 421.78	144 100.90	37 589.67	34 823.01	141 011.45	178 923.91
Résultat de clôture		40 679.12	2 766.66			37 912.46
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		37 912.46
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		17 797.68

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

2 766.66	au compte 1068 (recette d'investissement)
37 912.46	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré LE SOUICH, les jour, mois et an que dessus.

Vote de crédits supplémentaires - le souich (2020 042)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-48.31	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	48.31	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LE SOUICH, les jour, mois et an que dessus.

Sujets ne nécessitant pas de délibération :

Haies :

Il a été souligné que la haie de Mr DUFLOS rue de la chapelle n'a toujours pas été taillée malgré les courriers. Il est convenu de lui envoyé un courrier en LRAR afin de lui fixer une date butoire à laquelle nous ferons intervenir une entreprise aux frais du propriétaire s'il ne l'a pas fait lui même.

Il est convenu également que la commission environnement et espaces verts se réunisse afin de pouvoir faire le tour du village et constater les haies non entretenues pour faire les demandes aux propriétaires.

Effondrements et puits :

Il est indiqué au Conseil Municipal qu'une association interviendra le 18/07/2020 à 10h pour étudier les cavités qui se sont formées à divers endroits du village. Les conseillers intéressés par cette recherche sont invités à y participer s'ils le souhaitent.

Pour sécuriser les usagers, il est convenu d'emprunter les barrières à Bouquemaison et les installer autour de la cavité du cimetière et de fermer l'accès à la cour de l'école.

Le puit formé le long de RD247 a été signalé au Département.

Sécurité routière :

Mr Herbrecht a évoqué la dangerosité du stationnement au carrefour de la rue de Brévillers et rue d'Arras, ainsi qu'au niveau de la mairie.

L'ensemble du conseil a proposé l'interdiction de stationner totale de la place à la rue du presbytère. Les modifications possibles restent à définir et valider définitivement lors d'un prochain conseil.

Mme Duvauchel a également précisé qu'il n'y avait pas d'éclairage au niveau de l'abri de bus de la place, ce qui est dangereux pour les enfants, notamment en période hivernale. La pose d'un lampadaire à cet endroit est à l'étude.

Signatures :

PRUVOST René

DUVAUCHEL Aline

FRENOY J-Paul

FORTIEZ Jonathan

VAILLANT Geneviève

JACQUEMELLE Chantal

GARET Florence

BAISEZ Didier

HERBRECHT Hubert

HUE Jérémy

DEFER Gaëtan